REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Six Février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 30 Janvier 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH,PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, BLIN, FELGERES,
MM. MEZURE, HUA, AOUN, VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SUCHET donne pouvoir à M AUGIER
Mme LE GRAND donne pouvoir à M SAZDOVITCH
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT,
Mme PIRES, HUSSON, BUCHON-SCHULTZ,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-06 : CREATION DES TARIFS DE VISITES GUIDEES DE GROUPE COUPLEES DE LA VILLA VIARDOT ET DE LA DATCHA TOURGUENIEV

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Considérant la nécessité de créer des tarifs d'accès pour les visites couplées de la Datcha Tourgueniev et de la villa Viardot pour les groupes en visite accompagnée d'un guide-conférencier de l'Office de Tourisme et des Congrès exclusivement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les tarifs suivants :

Plein tarif : 8 € par personne
Tarif réduit : 5 € par personne. Le tarif réduit s'applique pour les 7-25 ans, plus de 65 ans, personnes en situation de handicap, enseignants, chômeurs, étudiants, guides-conférenciers (hors intervention), journalistes. Le tarif réduit s'applique également pour les groupes scolaires et périscolaires élémentaires, collèges et lycées.
Ce tarif s'entend pour les **visites couplées avec les visites de la Datcha d'Ivan Tourgueniev pour les groupes en visite accompagnée d'une guide-conférencier de l'OTC exclusivement**.

Autorise le Maire à signer la convention de commercialisation et de mandat entre l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et la commune de Bougival pour ces visites.

Le Maire

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE
le 07/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250206-DEL2025_06-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 07/02/2025 à 15:27